

Jean-Pierre Sueur avait interrogé le ministre de l'agriculture sur l'installation des jeunes et plus précisément sur les garanties qu'il pouvait donner que toutes les missions qui étaient imparties aux ADASEA seraient effectivement assumées par les Chambres d'agriculture, suite aux dispositions de l'article 70 de la loi de modernisation agricole. Le ministre lui a répondu.

>> [Lire la question écrite et la réponse](#)

.